



## Avenant au contrat de travail

Par **country83**, le **27/05/2009** à **17:56**

Bonjour,rrrnJe suis assistante maternelle, mes employeurs ont modifié mes horaires de travail depuis le 01/03/09 donc pour moi perte de salaire (car la maman avait repris une activité à mi-temps), je leur ai donné mon accord verbalement mais je n'ai pas signé l'avenant au contrat. Aujourd'hui, je reçois une lettre de licenciement. Suis-je en droit de réclamer une régularisation de mes salaires sur l'ancien contrat car je n'ai pas signé l'avenant du 01/03/09?rrrnMerci pour votre réponse.